

N° 4762
du 13.08.10

SOFAL
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 7 600 EUROS
SIEGE SOCIAL : 25 RUE DES HALLES
85000 LA ROCHE SUR YON
444 109 128 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 05 JUILLET 2010

L'An Deux Mil Dix
Le Cinq Juillet
A 11 Heures 30

Les associés de la société SOFAL, société à responsabilité limitée au capital de 7 600 Euros, ayant son siège social à LA ROCHE SUR YON (85), 25 Rue des Halles, se sont réunis en assemblée générale sur convocation du gérant.

Sont présents :

- Monsieur Stéphane REMAUD, propriétaire de 15 parts
- Représentant également la société BDR AUDIT, propriétaire de 729 parts sociales
- Monsieur Christophe BAILLARGEAU, propriétaire de 15 parts
- Monsieur Florent DELAVERGNE propriétaire d'une part

Monsieur Stéphane REMAUD préside la séance

Compte tenu des associés présents, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- modification des statuts suite aux cessions de parts intervenues

Diverses observations sont échangées, puis il est passé au vote de la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de modifier l'article 8 des statuts qui sera désormais rédigé comme suit :

Article 8: PARTS SOCIALES

Le capital social est fixé à SEPT MILLE SIX CENTS EUROS (7 600 €). Il est divisé en 760 parts sociales de DIX EUROS chacune, réparties, par suite de cession de parts en date des 28 et 30 Juin 2010, de la manière suivante :

FD

07

X

- à la société BDR AUDIT , 729 parts sociales numérotées de 1 à 379 et de 396 à 745
- à Monsieur Florent DELAVERGNE, 1 part sociale numérotée 380
- à Monsieur Christophe BAILLARGEAU 15 parts numérotées de 381 à 395
- à Monsieur Stéphane REMAUD, 15 parts numérotées de 746 à 760

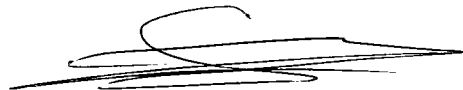
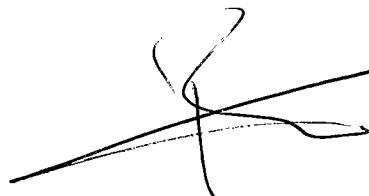
Total égal au nombre de parts composant le capital social : 760 parts

La liste des associés sera communiquée à la Commission Régionale d'inscription des Commissaires aux comptes, ainsi que toute modification apportée à cette liste. Elle sera tenue à la disposition des pouvoirs publics et de tout tiers intéressé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les associés

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' shape followed by a horizontal line.A handwritten signature in black ink, showing a complex, abstract shape with multiple intersecting lines.